

BRETTEVILLE SUR ODON
 Arrondissement de CAEN
 Canton de Caen I
 Département du Calvados

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : L'an DEUX MIL VINGT DEUX
 Le 9 septembre 2022 Le 19 septembre 2022 à 18H30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,

Date d'affichage : Etaient présents :

Le 23 septembre 2022

Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,
 Mesdames : ASSELINE, BENKHADDA, COLLET, HOCHET,
 LEFEVRE, LOUBET, RAINE, SANNIER, VIDEAU.

En exercice : 27

Messieurs : BRUNEAU, FAUDOT, LEBOURGEOIS,
 LE MASSON, LESUEUR, MORAND, MORTREUX,
 RICHEL, SAINT-MARTIN, SIMON.

Présents : 20

Votants : 27

Absents excusés :

Madame	BARNAUD	(pouvoir à Sophie HOCHET)
Madame	DAUSSE	(pouvoir à Maud VIDEAU)
Madame	DORÉ	(pouvoir à Jean-Marc LESUEUR)
Madame	FERY	(pouvoir à Xavier RICHEL)
Monsieur	BOUFFARD	(pouvoir à Jean LEBOURGEOIS)
Monsieur	DEGUSSEAU	(pouvoir à Olivier SAINT-MARTIN)
Monsieur	DUTHILLEUL	(pouvoir à Maël FAUDOT)

Maël FAUDOT a été élu secrétaire

OBJET : FINANCES : ADMISSION EN NON-VALEUR

Après consultation des restes à recouvrer, il convient d'admettre en non-valeur les titres suivants :

✚ Titre n°505 année 2015 – PORROT Damien.....150.00 €

✚ Titre n°589 année 2017 – BCG SARL.....491.26 €

Les sommes de 150 € et 491.26 € sont à mandater sur le compte 6542 (*crédits prévus lors du vote du budget primitif 2022*)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

✚ AUTORISE le Maire à admettre en non-valeur ces 2 titres.

Adopté à l'unanimité.

Date de publication : 23 septembre 2022
 Certifié exact,

Pour extrait conforme,
 En Mairie, 23 septembre 2022

Le Maire :



Patrick LECAPLAIN